
Ref. Doc. : 2500-3446995-5

A : Service de presse / CGC

Mot-Clé : CGC



BFM

LES GRANDS DEBATS – Le 01/10/2008 – 11:47:13 – Extraits

Invités : Yves BUR, député UMP Bas-Rhin

Danièle KARNIEWICZ, présidente CFE-CGC CNAV

Daniel LENOIR, dg Mutualité française

Sujet : Financement de la Sécu : l'équilibre reporté à 2012

NICOLAS DOZE

Dernier quart d'heure consacré donc au projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Je pense qu'il y a un bon débat en perspective quand même entre les parlementaires, et les complémentaires santé sur la réalité exacte de leurs fonds propres. Je n'essayerai pas de trier le bon grain de l'ivraie ici, car je n'en ai pas les moyens. Mais si vous avez écouté les dernières minutes de débat, vous pouvez vous faire un début d'idée, on va dire. C'est sûrement beaucoup plus compliqué que les choses telles qu'on a pu les présenter, évidemment à la radio de manière toujours un peu parcellaire (...) Danielle KARNIEWICZ, qu'est-ce qui manquerait, selon vous, dans ce projet de loi de finance de la Sécurité sociale ? On parlait du dépassement des honoraires, j'ai reçu des médecins récemment qui m'ont dit que ce n'était pas si grave que ça. Que voilà, c'est comme quand on parle de la fraude à la Sécurité sociale ou des faux chômeurs, on vous dit, c'est un épiphénomène, toujours, toujours. Est-ce que c'est un épiphénomène le dépassement d'honoraire, ou est-ce que c'est une vraie plaie ?

DANIELE KARNIEWICZ

Ah, c'est une vraie plaie et il y a des secteurs où il y a du dépassement systématique. Cela veut dire qu'il y a des français, qui aujourd'hui ne peuvent plus trouver un médecin qui n'est pas en dépassement d'honoraire. Donc, c'est une vraie difficulté. On sait que c'est une difficulté aussi pour certains soins, par exemple les soins dentaires, où c'est vrai qu'on vous demande votre mutuelle et qu'on regarde à quelle hauteur vous êtes couvert avant de vous faire un devis, c'est quand même assez inadmissible aujourd'hui, donc, il y a besoin de regarder ça de près. Alors cela fait peut-être le lien avec la discussion précédente, parce que, dans quelque part, l'acceptation des mutuelles, enfin in fine pour avoir un prélèvement supplémentaire, il y avait des demandes quand même de l'assurance qui étaient de dire : on voudrait pouvoir négocier avec les médecins, donc avec les acteurs, les professionnels de santé et on voudrait aussi pouvoir accéder au dossier médical des patients. Alors ça dans le PLFSS, on en parle peu, mais on sait bien que c'est en toile de fond, et moi, en tant que syndicaliste, je dis attention : négocier avec les médecins, sans doute qu'il y a une vraie réalité à mettre en œuvre pour éviter tous ces phénomènes. Accéder au dossier médical des patients, ça je pense qu'il faut le préserver au niveau de l'assurance maladie, parce que ce n'est pas acceptable !

DANIEL LENOIR

...90 % des chirurgiens font des dépassements d'honoraire, pour régler avec les complémentaires cette question là, ça c'est le premier point. Sur l'accès dit aux données de santé, nous avons développé, nous, les mutuelles un accès, non pas au dossier médical, je voudrais totalement rassurer Danièle KARNIEWICZ, là-dessus. Et ça, il est hors de question que les mutuelles ou toutes complémentaires aient accès au dossier médical, c'est une information personnelle du patient. En revanche nous avons besoin de l'accès aux données de remboursement pour pouvoir faire notre travail. Et nous avons demandé un accès "anonymisé" c'est-à-dire qu'on n'a pas l'information sur les soins qui sont prodigués à Yves BUR à Danièle KARNIEWICZ ou à Daniel LENOIR. C'est juste une information sur les soins qui sont remboursés.

DANIELE KARNIEWICZ

Je fais bien la différence et je fais la différence aussi quand on parle de l'assurance, entre l'assurance mutualiste que vous représentez ici Monsieur LENOIR, l'assurance complémentaire et l'assurance privée et ce sont tous des assureurs et les demandes ne sont pas les mêmes. Et je vous assure que dans le monde de l'assurance et notamment l'assurance privée qui est à la porte quand même de la Sécurité sociale et qui attend, qui attend une part de responsabilité. Il y a vraiment une demande d'accéder au dossier médical, parce que cela permet de faire de la sélection du risque, tout simplement, ce n'est plus la même assurance !

DANIEL LENOIR

Il ne faut surtout pas ! (...) 11 :52 :55 FIN=